

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date : 18 juin 2026
Appel d'offres n° : INFRA-2026-01
Titre du projet : Transformation du presbytère en hôtel de ville
Dépôt des soumissions : Au plus tard le 18 août 2026 avant 11h
Endroit de réception : **Municipalité de Pointe-des-Cascades**
105, chemin du Fleuve
Pointe-des-Cascades, Québec, J0P 1M0

La Municipalité de Pointe-des-Cascades (ci-après la « Municipalité ») demande des soumissions pour la conclusion d'un contrat pour la transformation du presbytère en hôtel de ville.

Les travaux devront être débutés le plus tôt possible et être complétés dans un délai maximum de 16 semaines.

Tout soumissionnaire doit se conformer aux exigences contenues aux documents contractuels. Ceux-ci ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse <https://seao.gouv.qc.ca> ou en téléphonant au 418 646-0177 pour la région de Québec et au numéro sans frais 1 877 336-7326 pour ailleurs.

L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Attention : Notez que seuls les documents exigés aux termes du présent appel d'offres doivent être remis avec la soumission de manière à éviter toute situation qui entraînerait que la soumission soit restrictive ou conditionnelle.

ADMISSIBILITÉ

Seules seront considérées les soumissions présentées par des soumissionnaires ayant un établissement dans la province de Québec ou dans un territoire visé par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) ou l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES COMPLETS

La Municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents d'appel d'offres.

RÉSERVE

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle n'assume aucune obligation ni responsabilité envers les soumissionnaires

qui renoncent, en déposant une soumission, à toute réclamation contre la Municipalité en cas de rejet de toutes les soumissions.

Donné à Pointe-des -Cascades, le 18 Juin 2026.



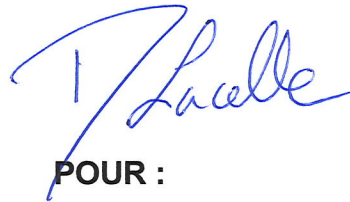
Dominique Lacelle, Greffière adjointe pour :

Mme Isabelle Poirier
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Pointe-des-Cascades
105, chemin du Fleuve
Pointe-des-Cascades, Québec
J0P 1M0

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Isabelle Poirier, directrice générale et greffier-trésorière de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public concernant l'appel d'offres public pour la transformation du presbytère en hôtel de ville, conformément à la loi, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 juin 2026 entre 12 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 juin 2026 entre 12h00 et 16 heures



POUR :

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière